

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 juin 2012

Absents ayant donné pouvoir : Jacques BARON, Philippe MOINET, Marie-Laurence POIRIEZ, Guénola CHEVRE-BALEIGE, Francis MILLERAND, Charlène GIROIR, Jacky GRANDILLON, Catherine BAILLOU

Absents : Richard BORIE, Bruno NICOULEAU, Marc PELLACOEUR, Suzy RENAUD, Bruno SAMZUN

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si le procès-verbal de la réunion précédente fait l'objet de remarques particulières.

Madame TRICOT souligne que dans le procès-verbal, il est indiqué qu'elle était absente alors qu'elle a assisté à la réunion. Monsieur le maire fera corriger le procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

➤ URBANISME

- A l'unanimité :

- Il est pris acte du bilan positif de la concertation publique telle qu'elle était prévue dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit de tirer le bilan de la concertation publique comprenant trois réunions publiques et un registre destiné aux observations éventuelles de la population. Au cours de chacune des trois réunions publiques, trente personnes ont été présentes. Monsieur le maire regrette qu'il n'y ait pas eu plus de personnes présentes.

Les questions qui ont été posées au cours de ces réunions ne pouvaient pas être des questions liées à des intérêts personnels, la loi l'interdisant. Ces questions ont concerné l'environnement, les déplacements, la circulation, les équipements, les activités économiques... Aucune remarque n'a été inscrite sur le registre.

- Le projet de plan local d'urbanisme est arrêté.

Monsieur le maire souligne que ce projet de plan local d'urbanisme doit être arrêté impérativement avant le 30 juin car, à partir du 1^{er} juillet, s'appliquera la loi dite Grenelle 2 qui exige des études complémentaires longues et coûteuses. Il informe que l'enquête publique aura lieu dans la mesure du possible pendant les vacances scolaires de la Toussaint ou de Noël.

- La délégation du droit de préemption urbain attribuée au maire par délibération du 2 avril 2008 est retirée sur le périmètre du secteur de La Marquina, ce droit de préemption urbain sur ledit périmètre étant délégué à l'Etablissement Public Foncier du Poitou-Charentes.

Monsieur le maire rappelle que la commission d'urbanisme examine chaque semaine les demandes d'exercice du droit de préemption.

➤ VIE ECONOMIQUE

- A l'unanimité :

- Pour l'opération de réhabilitation du marché couvert, il est émis un avis favorable :

- sur le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le Cabinet Sophie BLANCHET pour une rémunération de 30 450,00 € HT, soit 10,5 % de l'estimation prévisionnelle des travaux qui est de 290 000,00 € HT ;
- sur la mission OPC à confier au Cabinet Sophie BLANCHET pour le coût de 3 480,00 € HT, soit un taux de rémunération de 1,2 % du coût HT de l'estimation prévisionnelle.

Monsieur MONBEIG demande en quoi vont consister les travaux.

Monsieur le maire informe qu'il y a eu une présentation du projet de réhabilitation du marché, de projet de réaménagement de la place des Halles et de la rue Dubois Meynardie aux riverains il y a quinze jours. En ce qui concerne la place, elle sera réaménagée dans le même esprit que la rue Albert 1^{er}. En ce qui concerne le marché couvert, une remarque a été formulée de la part des commerçants non sédentaires, quitte à refaire le marché (structures métalliques, arasement des stalles, plus de lumière...), ils ont demandé s'il ne serait pas possible de créer une halle plus ouverte côté rue Dubois Meynardie.

Monsieur le maire souligne qu'il n'a pas voulu balayer cette proposition d'un revers de main, d'autant plus que Madame BERGER WAGON pense que ce ne serait pas une hérésie architecturale. Il informe qu'une autre réunion est prévue avec les commerçants du marché pour leur soumettre cette idée. Il souhaite toutefois que, quel que soit le projet qui sera arrêté, l'opération soit réalisée avant la fin du mandat.

Pour tous ceux qui sont situés autour du marché, une attention particulière sera portée durant les travaux. Il sera fait du "cousu main". Le déplacement temporaire du marché couvert sur la place Carnot pourrait être d'une durée de huit à neuf mois. Un tivolì sera loué ou acheté.

Monsieur le maire note que si la proposition d'ouverture du marché fait par les commerçants est validée, quelques mois de travaux supplémentaires seront nécessaires. Par ailleurs, cela coûtera quelques centaines de milliers d'euros de plus. Il conviendra très certainement de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans variation du pourcentage de rémunération de l'architecte.

Madame TRICOT souligne que le déplacement temporaire du marché couvert sur la place Carnot pendant les travaux va se traduire par des problèmes de stationnement.

Monsieur le maire confirme que cela se traduira forcément par des tensions sur le stationnement pendant la durée des travaux.

Monsieur FROC note que la Maison des Initiatives et des Services sera en service lorsque le déplacement du marché aura lieu.

Monsieur le maire informe qu'un emplacement réservé au titre du nouveau PLU est prévu rue Dubois Meynardie. Il pourra y avoir un parking provisoire sur cet emplacement réservé de vingt-cinq places minimum, la commune étant en négociation avec le propriétaire de cet emplacement.

- Il est émis un avis favorable sur le marché d'études à passer avec le Cabinet CIBLES ET STRATEGIES de Saint-Brieuc, pour le coût de 19 972,00 € HT, en vue de la réalisation d'une étude diagnostic et prospective en urbanisme commercial.

Monsieur le maire rappelle que dans le projet de plan local d'urbanisme arrêté, il est prévu un zonage précis des rues dans lesquelles les commerces sont implantés en priorité. Il informe que l'étude démarrera à la rentrée de septembre, au moment où les travaux de réaménagement de la place commenceront. Le but de cette étude est de ne pas intervenir auprès des commerçants après la rénovation du centre-ville mais pendant cette opération pour préparer la suite.

Monsieur MONBEIG fait part de ses réticences sur le partenariat avec les chambres consulaires, ayant constatée ce qu'elles ont fait avec la communauté de communes. Elles sont concernées à double titre par l'évasion commerciale vers Rochefort. Il ne leur fait pas confiance.

Monsieur le maire note qu'il y a des partenaires institutionnels incontournables. La Chambre de Commerce et d'Industrie fait partie de ces partenaires. Il rappelle que le Pays Marennes Oléron dépend de deux chambres de commerce (Rochefort et La Rochelle). Elles vont louer un bureau dans la future Maison des Initiatives et des Services

➤ DEVELOPPEMENT URBAIN

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché d'études à passer avec le Cabinet EAU-MEGA de Rochefort, pour le coût de 17 600,00 € HT, en vue de l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales à Marennes.

Monsieur MONBEIG demande quel sera, pour les travaux, le pourcentage de subvention du Conseil général.

Monsieur le maire informe que le Conseil général n'accorde pas de subvention pour ce type d'opération. Il souligne que les problèmes de rejet des eaux pluviales impactent le milieu ostréicole. Il ne serait pas choquant que les collectivités ostréicoles bénéficient d'une aide particulière au conseil général.

Monsieur MONBEIG ne trouve pas normal qu'il n'y ait pas de subvention.

Monsieur le maire est d'accord et estime que la commune se sent dans l'obligation de réaliser les travaux dans le domaine des eaux pluviales car une commune ostréicole doit être exemplaire en la matière.

➤ **BATIMENTS COMMUNAUX**

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur les marchés à passer :

- Avec l'Entreprise CLAIR SOLEIL pour les travaux de toiture de l'école élémentaire et du temple protestant pour le coût de 50 942,40 € HT et l'option (réfection des voliges) de 2 000,00 € HT, et pour les travaux de réfection de la façade de l'école maternelle pour le coût de 24 568,75 € HT.

Monsieur MONBEIG demande si la toiture du temple protestant n'a pas été refaite en 2005-2006.

Monsieur le maire apportera la réponse lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

- Avec l'Entreprise Franc YONNET pour les travaux de revêtement de sol de l'Hôtel de Ville pour le coût de 8 793,34 € TTC.

Madame EUSOP demande si le revêtement sera de la moquette.

Monsieur DESHAYES confirme qu'il s'agira de la moquette avec des carreaux de 50 x 50 interchangeables. Il précise que la moquette a été retenue afin d'améliorer l'acoustique de la salle du conseil.

Monsieur le maire souligne que lorsque le dojo sera réalisé par la communauté de commune, la commune pourra récupérer le bâtiment et régler le problème d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle des mariages et du conseil.

Monsieur DESHAYES informe qu'il va être procédé prochainement au changement des tables, des chaises et de la sono de la salle du conseil.

Madame EUSOP demande ce que va devenir le matériel.

Monsieur DESHAYES souligne que d'autres bâtiments communaux ont besoin de matériel.

- Avec la SARL BAUDET pour les travaux de pose de faux plafonds au centre d'animation et de loisirs, pour le coût de 9 517,50 € HT.
- Avec l'Entreprise JEANNEAU-CARDINAL pour les travaux de réfection des marquises à l'Ecole élémentaire Henri Aubin, pour le coût de 6 531,25 € HT.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- A l'unanimité, il est créé :

- Pour un besoin saisonnier :
 - deux postes d'adjoint administratif 2ème classe à temps incomplet (17,5/35ème), pour les mois de juillet et août, pour l'accueil des touristes au clocher de l'église et à Marennes Plage.
 - un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps incomplet (30/35ème), de début juillet à début septembre, pour l'accueil des touristes à l'Office de Tourisme
- Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités à la médiathèque, un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe à temps complet, pour une durée d'un an.
- Un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet (30/35ème) à compter du 1er août 2012, en remplacement de M. CHARRON.

➤ **AFFAIRES SCOLAIRES**

- A l'unanimité, il est sollicité du Conseil général la reconduction de la délégation de compétence d'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2012/2013.

➤ ASSOCIATIONS

- A l'unanimité, il est accordé les subventions aux associations suivantes :

- Funny Dancers Marennais 300,00 €
- Afrique en scène 800,00 €
- Judo Club 800,00 €

Monsieur MONBEIG demande pourquoi l'association Funny Dancers Marennais n'a pas présenté un dossier de demande de subvention.

Madame FARRAS souligne que l'association l'a présenté plus tardivement que les autres associations, ce qui n'est pas interdit.

Monsieur MONBEIG estime qu'il est préférable que toutes les associations déposent leur demande en même temps. La commission chargée de l'examen des demandes peut alors faire des comparaisons.

Madame FARRAS informe que l'année prochaine, cette association présentera sa demande en même temps que les autres associations.

➤ COMPTABILITE - FINANCES

- A l'unanimité, il est amorti de façon linéaire divers biens mobiliers récemment acquis pour le coût global de 10 689,74 € TTC selon des durées diverses.

➤ DIVERS

- Il est pris acte de la présentation du plan communal de sauvegarde de la commune de Marennas faite par Monsieur DESHAYES, cette présentation ne faisant pas l'objet d'un vote du conseil municipal.

Monsieur DESHAYES rappelle que, lors de Xynthia, les agents de la commune sont intervenus très rapidement. Il y a eu une véritable solidarité. Les services administratifs ont bien répondu. Tout s'est bien enclenché en ce qui concerne l'aide. En ce qui concerne le plan communal de sauvegarde, le document n'est pas totalement achevé. C'est pourquoi il n'est pas soumis au vote. Mais il sera intégré dans le plan local d'urbanisme.

Monsieur MONBEIG rappelle la mini tornade il y a quelques années. Des touristes du camping de Cadeuil avaient dû être évacués et accueillis à Marennas. Or, il n'y avait rien de prévu. Il avait suggéré d'aller chercher des tapis à la salle de judo mais il n'y avait pas de clef. Ce fut la panique. Pendant deux heures, les gens ne savaient pas comment ils allaient dormir. Ils n'avaient pas de matelas.

Monsieur DESHAYES souligne que dans le document du plan communal de sauvegarde, il y a une fiche "hébergement" qui comprend ces indications-là. Il y a une astreinte technique, une astreinte des élus. Il faudra prendre contact avec la communauté de communes. Les clefs du stade ont été ajoutées pour l'accueil éventuel d'un hélicoptère. Il s'est posé la question des couchages. Il peut y avoir des lits de camp. C'est tout cela qui aura été étudié dans le document final.

- A l'unanimité, il est confié par convention d'honoraires une mission d'assistance et de représentation à Maître Eric MITARD, avocat au Barreau de La Rochelle-Rochefort, en vue de contester la légalité du décret du 13 septembre 2011 relatif au classement de l'ancien Golfe de Saintonge en site classé.

Monsieur le maire informe qu'il a été prévu un partage équitable des frais d'avocat entre les communes. Il précise que c'est le nord de Marennas qui est impacté par le décret. Il souligne que, dans cette affaire, ce n'est pas l'aspect réglementaire qui est choquant mais l'absence de concertation. Il informe que par courrier en date du 16 juin dernier, le Conseil d'Etat a fait savoir que les communes ont vu leur requête rejetée.

➤ QUESTIONS

Madame EUSOP a participé à une réunion au Conseil général avec l'ARS sur la qualité des eaux de baignade. Les MNS vont transmettre à l'Office de Tourisme les relevés de la qualité de l'air et diverses autres informations.

➤ INFORMATIONS

Monsieur le maire apporte des informations sur les différents points suivants :

- piscine : les travaux sont en cours. L'ouverture au public est prévue le 6 juillet prochain. Les services techniques de la commune ont vraiment été à la manœuvre. L'ARS a demandé la mise en place d'une cuve d'évacuation, ce qui a été fait.
- médiathèque - ludothèque : la consultation en vue du choix des entreprises est engagée. Le conseil municipal retiendra les entreprises lors de sa réunion de juillet. Le Conseil général n'a pas accordé de subvention pour la ludothèque. Pour la médiathèque, le maire a un rendez-vous avec Jean-Louis FROT pour en discuter.
- aménagement de la place des Halles : une réunion publique a été organisée le 11 juin dernier. La consultation, en vue du choix de l'entreprise a été engagée. Ce choix d'entreprises sera fait par le conseil municipal lors de sa réunion de juillet.
- avenue Léon Hélène : les travaux de béton lavé sont en cours.
- les travaux de voirie rue des Chênes ont démarré lundi dernier.
- Petit Port des Seynes : sur le site, il y a des engins pour la réalisation de travaux de confinement décidés par l'ADEME. Monsieur le maire a refusé de signer les autorisations de travaux. Pour OLERON STP, les travaux sont terminés. L'entreprise est à présent cessible. Les arrêtés de l'ADEME sont attaqués par la commune pour conserver une cohérence juridique. La commune espère un changement de position de l'Etat.
- Fermeture de l'Usine TREPEAU : le maire a rencontré, à sa demande, le directeur du site fin avril pour des questions d'urbanisme. Au cours de cette rencontre, il a été informé que l'entreprise connaissait des difficultés. Le 14 mai, LEROY-SOMER a annoncé sa volonté de fermer trois sites représentant 140 salariés environ. Le maire a demandé à rencontrer les responsables de la société.

Le 21 mai, il a reçu la visite du directeur de la DRH d'Angoulême. Au cours de cette visite, il a été informé de la volonté de la société de fermer le site de Marennes car il y avait une baisse de la production, 27 salariés étant concernés par cette fermeture à Marennes. Le maire a pris contact avec le sous-préfet. La Société LEROY SOMER a souhaité terminer sa phase d'information en interne avant d'en faire une communication publique.

Monsieur le maire explique qu'au sein de l'entreprise, il y a un cabinet pour étudier le reclassement des salariés, un cabinet chargé de la reconversion du site et un cabinet pour la communication. Il a appelé le cabinet de communication. Une réunion va être organisée par le sous-préfet le 10 juillet prochain. La position du maire est la suivante : ce n'est pas parce qu'une fermeture d'un site est décidée dans l'intérêt de l'entreprise que la commune doit l'accepter.

Monsieur MONBEIG informe que le député de la circonscription a adressé un courrier à LEROY SOMER. Toutefois il ne sait pas où ça en est.

Monsieur le maire souligne que, dès avril, il a demandé à visiter l'entreprise. Il a saisi le ministère du redressement productif.

La séance est levée à 22 h 00.